

Montréal, le 5 mars 2014

Madame Louise Pelletier
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2
Courriel: greffe@regie-energie.qc.ca

OBJET **À verser aux dossiers R-3863-2013 (observations) et R-3854-2013 phase 2 (observations)**

OBJET **Respect du droit de ne pas se faire irradier au sein de sa propre demeure**

OBJET **Annulation des frais d'option de retrait et des frais mensuels de relève**

Madame,

Puisque les citoyens ne peuvent compter sur l'État pour veiller à leur santé, il leur incombe de prendre les mesures pour demeurer vigilant à l'égard de leur bien-être.

Doit-on attendre de tomber malade avant de réagir? Vraiment?

Dans le cadre du dossier de remplacement des compteurs électromagnétiques par des compteurs dits "intelligents", voici ma prise de position : je refuse de laisser Hydro-Québec remplacer les trois compteurs électromagnétiques, qui sont au sous-sol de mon immeuble, par des compteurs intelligents. Ces trois compteurs quantifient l'énergie électrique des trois logements qui font partie de l'immeuble dont je suis propriétaire.

Les radiofréquences émises toutes les vingt secondes par les compteurs intelligents dépassent largement 50 uW/m^2 (microwatts par mètre carré), chiffre avancé par Hydro-Québec. Selon des données recueillies par des études indépendantes, la puissance réelle des ondes peut s'élever jusqu'à $65\,000 \text{ uW/m}^2$.

La société d'État pêche par omission pour ne pas avoir organisé des séances d'information réglementaires, ce qui ne laisse aucun doute sur la tromperie sous-jacente, voire le caractère sournois de cette opération qui vise toute la province.

Santé Canada calcule qu'une exposition continue de 6 minutes aux radiofréquences peut avoir un effet thermique néfaste. En d'autres termes, après 6 minutes d'exposition, le corps peut se mettre à ressentir de la chaleur.

Mais les ondes ne causent pas qu'un effet thermique. Santé Canada fait silence sur les effets à long terme, lesquels effets commencent à figurer dans les résultats des études longitudinales.

J'ai déjà fait parvenir un avis de non-consentement à Hydro-Québec en ce qui a trait au remplacement des compteurs électromagnétiques dans mon immeuble. La société d'État a accusé réception en m'envoyant une lettre m'indiquant que je devais alors choisir le compteur non communicant.

Je refuse cette option, car ce compteur émet tout de même des radiofréquences, une situation que je veux absolument éviter.

Qui plus est, je refuse de payer des frais d'option de retrait et des frais mensuels de relève, lesquels relevés, d'ailleurs, je fais régulièrement moi-même, pour ensuite transmettre les données directement à Hydro-Québec. La visite d'un releveur de compteur devient donc superflue. Puis – dois-je ajouter – les frais de lecture sont déjà prévus dans notre facturation actuelle.

Par conséquent, je vous exhorte fermement à imposer un moratoire sur la phase 1 d'installation des compteurs dits intelligents et à bloquer les phases 2 et 3 dudit projet d'Hydro-Québec.

Assez, c'est assez!

Daniel Aubé
6670, rue Louis-Hémon
Montréal, (Québec)
H2G 2K9

Cc : refusonscompteurs@gmail.com

Cc : ministre@mrn.gouv.qc.ca